

ARRETE n°2025_165

Portant renouvellement de la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'aide-soignant territorial de classe normale - Session 2023

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2020-523 du 04 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux ;

Vu le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;

Vu l'arrêté n°2023_024 du 15 février 2023 portant ouverture du concours externe sur titre d'aide-soignant territorial de classe normale session 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023_094 du 28 septembre 2023 portant liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Vu l'arrêté n°2023_095 du 28 septembre 2023 portant nomination des membres du jury du concours externe sur titre d'aide-soignant territorial de classe normale - session 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023_101 du 9 octobre 2023 fixant la liste définitive des candidats admis à concourir au concours externe sur titre d'aide-soignant territorial de classe normale - session 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023_110 du 6 novembre 2023 portant liste d'aptitude pour l'accès au grade d'aide-soignant territorial de classe normale – session 2023 ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury d'admission du 20 octobre 2023 ;

Vu le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des centres de gestion de la région Occitanie

Considérant les nominations intervenues depuis le 6 novembre 2023 et les demandes de ré inscription sur liste d'aptitude du concours d'aide-soignant territorial, formulées par les lauréats non nommés ;

ARRETE :

ARTICLE 1 - La liste d'aptitude d'accès au grade d'aide-soignant territorial de classe normale est établie comme suit :

Madame Virginie BLANC
Madame Cindia ELIE
Madame Melodie Mireille GAGLIANO
Madame Dorssafe JENDOUBI
Madame Céline LEBRUN
Madame Marine ODDONE
Madame Sabine WARET

Cette liste comprend **7 candidats**.

ARTICLE 2 : La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **9 novembre 2025**.

ARTICLE 3 : Chaque lauréat est informé individuellement de son inscription sur liste d'aptitude.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 4 novembre 2025

Le Président,

